

La Lonza passe sous silence

sa découverte de benzidine hyper toxique

Martin Forter, MfE
et Frank Garbely, Infosperber.ch

Depuis 2008, le groupe Lonza sait que de la benzidine filtre de sa décharge de Gamsenried, mais a ignoré les résultats de l'analyse. Des recherches de l'ÉCOSCOPE et d'Infosperber.ch en témoignent.

Le 18 janvier 2008, des représentants de la Lonza et de l'Office de l'environnement (OE) du Valais se rencontrent. La décharge de Gamsenried de la Lonza AG au-dessus de Viège (VS) est le principal point à l'ordre du jour. Deux semaines plus tard, Cédric Arnold¹, alors chef de l'OE écrit à la Lonza: «Comme convenu le 18 janvier», la Lonza doit trouver quels polluants issus de la décharge de Gamsenried contaminent la nappe phréatique. Et Arnold exige: «Si»

lors de ces analyses spéciales, «d'autres substances sont décelées», pour lesquelles il n'y a pas de valeurs limites (VL), alors la Lonza doit en déduire de telles.²

De la benzidine apparaît – et disparaît

Pour ces analyses de la nappe phréatique près de Gamsenried, la Lonza engage l'Interlabor Belp (BE) et le laboratoire de la CIMO AG à Monthey (VS). Leurs analystes prélèvent des échantillons de janvier 2008 à janvier 2009. La CIMO trouve aussi de la benzidine, une substance provoquant le cancer de la vessie chez l'homme.

L'Interlabor Belp et la CIMO AG envoient leurs rapports au laboratoire environnemental de la Lonza. La benzidine découverte, citée dans les résultats de 2008 de la CIMO, devrait être un signal d'alarme pour la Lonza. Ce n'est pas le cas.

Elle se contente de transmettre les résultats, à des fins d'analyse, au Prof. Daniel

Hunkeler qui dirige le CHYN³ de l'université de Neuchâtel, qui exécute, sans cesse, des ordres de la Lonza AG relatifs à la décharge de Gamsenried.

Les dernières analyses remontent déjà à un an quand Hunkeler remet son rapport à la Lonza qui le soumet à l'OE du Valais. Mais ceux qui lisent cette évaluation de mars 2010 y cherchent en vain la pollution problématique due à la benzidine.

Les recherches de l'ÉCOSCOPE et d'Infosperber⁴ montrent aujourd'hui: la Lonza a envoyé à l'OE le rapport de Hunkeler avec les originaux de l'analyse d'Interlabor Belp de 2008 et celui de la CIMO AG de 2009. Mais les résultats d'analyse de 2008 de la CIMO AG détectant justement la benzidine n'y étaient pas annexés.⁵

Ce n'est que 10 ans après, fin mars 2020, que l'OE apprend de la Lonza que la CIMO avait déjà découvert de la benzidine en 2008⁶. L'Office clame aussi qu'il n'avait pas été informé jusqu'ici.⁷

¹ En 2016, M. Arnold a quitté l'OE du Valais et est passé chez la Lonza à Viège pour diriger la section Environnement.

² Service de l'environnement à la Lonza AG: décharge de Gamsenried: état de l'assainissement et évaluation des risques, Sion.

³ CHYN: Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie

⁴ Infosperber est un journal en ligne suisse, créé en 2011 et édité par la «Fondation suisse de promotion de l'information indépendante» (SSUI) d'utilité publique.

⁵ Lonza AG au Service de l'environnement du Valais: courrier du 31/03/2010

⁶ La Lonza aux auteurs: mail du 19/08/2020.

⁷ Canton du Valais: état des travaux de l'ancienne décharge de Gamsenried, communiqué de presse, 07/04/2020;

La décharge de Gamsenried de la Lonza: perméable depuis 40 ans

- 1978: les analyses de l'hydrologue René Monod attestent «une grave pollution massive de la nappe phréatique» due à la décharge de la Lonza dans la plaine du Rhône.
- 1980: le journal valaisan Rote Anneliese dévoile: La décharge de la Lonza n'est pas étanche.
- 1990: la Lonza installe une prétendue barrière pour la nappe phréatique où elle

pompe les eaux souterraines contaminées. La Lonza et l'OE valaisan croient que la décharge est désormais étanche.

- 2005/06: l'OE reçoit des indices que la décharge fuit.
- 2008: des analyses montrent: la décharge fuit, la benzidine cancérigène suinte aussi dans la nappe phréatique (cf. texte principal).
- 2008-2011: la Lonza tente de boucher les fuites. En vain.

- 2011: l'OE annonce: la décharge est à nouveau perméable et la déclare cas d'assainissement urgent.
- 2015: la décharge est reconnue comme devant être assainie aussi à cause du mercure.
- 2019: 11 ans après sa première détection, la benzidine est aussi une raison d'assainir la décharge de toute urgence.

Quand et comment la Lonza va assainir la décharge reste encore en suspens.

Dans son communiqué de presse du 7 avril 2020, la Lonza prend la grave négligence plutôt à la légère: «L'importance de la benzidine» ne semble «pas avoir été recon- nue» en 2008.⁸ Ceci est incompréhensible.

Car, comme l'ont révélé l'ÉCOSCOPE et Infosperber, la Lonza et Hunkeler connaissaient les évaluations détaillées des dangers de la benzidine dès 2008 qui montraient, sans équivoque, son énorme potentiel de risque sanitaire.

⁸ Lonza AG: Lonza treibt Umsetzung von Massnahmen zur Verringerung der Benzidin-Belastungen voran, communiqué de presse, 07/04/2020.

⁹ BMG AG: Ableitung von Konzentrationswerten für potentiell relevante Stoffe in Anlehnung an die Altlastenverordnung, Standort Monthey, Schlieren, 02/2005, part. annexe 3.

¹⁰ SC+P, Fobig, Tecvova: Gefährdungsabschätzung (Deponien Feldrebengrube, Rothausstrasse, Margelacker, Muttentz BL), rapport final, 4/10/2007, p. 121.

¹¹ OFEV: Valeurs de concentration pour des substances qui ne figurent pas dans l'annexe 1 ou 3 OSites, 21/4/2016, p. 4, benzidine.

¹² cf. note de bas de page 1.

¹³ Daniel Hunkeler, CHYN: Deponie Gamsenried: Ergänzende Charakterisierung des Sickerwassers und Herleitung von Referenzwerten, Neuchâtel, 03/2010, p. 4 et 6.

¹⁴ Hunkeler, 3.2010, p. 5 et 6.

¹⁵ Hunkeler, 3.2010, p. 4-6.

¹⁶ Cf. note de bas de page 1.

¹⁷ Communiqué de presse de la Lonza du 07/04/2020.

La benzidine dans le Valais est consignée depuis 2005

La benzidine était connue dans le Valais dès 2004 où elle apparaissait à Monthey lors d'analyses de la nappe phréatique dans les environs de l'usine du groupe Ciba SC (BASF aujourd'hui) et du fabricant de pesticides Syngenta (détenu maintenant par ChemChina). L'ordonnance sur les sites contaminés (OSites) ne contenant pas de VL pour la benzidine, elle devait être déduite. Pour ce faire et déduire les VL d'autres polluants, Ciba SC et Syngenta ont mandaté le bureau d'ingénieurs BMG AG. Ce dernier a fixé la quantité maximale admise pour la

Chiffres clés

Superficie	200 000 m ² (correspond à 20 terrains de foot)
Volumen	1,5 million m ³ de déchets chimiques et industriels
Hauteur des dépôts	jusqu'à 17 m
Coûts du déblaiement, estimation	1 milliard de CHF (correspond env. à l'assainissement de la décharge de Kölliken/AG)

L'autopromotion est-elle aussi valable en cas d'assainissement?

La Lonza AG se targue de ses «innovations technologiques, de sa productivité et de ses excellentes performances de processus». Elle s'engage pour «prévenir les maladies» et promeut «un monde plus sain». Ces slogans vont-ils aussi donner satisfaction lors de l'assainissement de ses décharges chimiques?

Le groupe pharmaceutique créé en 1897 dans le Valais avec son siège à Bâle, emploie près de 10 000 personnes dans le monde, dont env. 3000 à Viège (VS).

En 2019, son chiffre d'affaires est de 5,9 milliards de CHF et son bénéfice net de 763 millions de CHF.



Le «théâtre» de l'inaction: la décharge chimique de Gamsenried près de Viège (VS).

© ECOSCOPE

benzidine à 1,5 nanogramme de benzidine par litre d'eau souterraine (ng/l). Ceci ressort d'un rapport correspondant de BMG de 2005 dont nous disposons.⁹ C'est l'une des plus basses VL de l'OSites. Si la concentration de benzidine est supérieure à cette limite stricte, le foyer de pollution doit être assaini. Car: «Toute trace de substance dans la nappe phréatique ou l'eau potable» présente «un risque sanitaire», actait, en octobre 2007, une évaluation des risques de la benzidine dans le canton de Bâle-Campagne.¹⁰ L'Office fédéral de l'environnement OFEV a confirmé la valeur stricte de 1,5 ng/l en septembre 2008.¹¹ À ce moment-là au plus tard, il devenait évident que la benzidine était une substance à haut risque.

Ultrasurannée et pourtant ignorée?

La Lonza détenait le rapport de BMG de 2005 avec les très basses VL de la benzidine. Le groupe l'avait reçu de l'OE du Valais.¹² Il connaissait donc le risque élevé dû à la benzidine lorsqu'il a reçu, en 2008, les rapports d'analyse de la CIMO décelant ce polluant mais n'a pas réagi.

Hunkeler aussi connaissait la très basse VL de la benzidine lorsqu'il a exploité, en 2010, les résultats des analyses de la nappe phréatique. Il l'évoque explicitement: il a aussi utilisé «pour le site de Monthey les VL «déduites d'après les directives de l'OFEV (BMG, 2005)»¹³ et tient effectivement compte des VL qui y sont aussi mentionnées pour l'o-toluidine (1500 ng/l) et la p-toluidine (1800 ng/L).¹⁴ Et c'est justement la VL 1000 fois plus stricte pour la très dangereuse benzidine que Hunkeler n'intègre pas dans son rapport d'évaluation.¹⁵ Pourquoi?

Sur demande de l'ÉCOSCOPE et d'Infosperber, Hunkeler écrit que les rapports d'analyse de la CIMO de novembre 2008 décelant la benzidine n'étaient «pas l'objet» de son rapport. Cela ressort de son introduction. Il ne connaît pas les résultats «de première main». Notre demande: La

Lonza ne lui a-t-elle pas soumis les rapports de laboratoire citant la découverte de benzidine? À ce sujet, il nous prie de comprendre qu'il ne peut «pas entrer dans les détails aussi spontanément et rapidement». À l'époque, son étude faisait partie d'un mandat externe et donc, il doit «d'abord contacter le mandant» avant de pouvoir donner des informations. De tels mandats confidentiels sont «une exception», au CHYN. La majorité de son travail est «totalement accessible au public».

Pourquoi n'a-t-on pas réagi ?

La Lonza avait-elle alors remis oui ou non les rapports sur la benzidine à Hunkeler? Nous «n'avons pas pu le reconstituer», déclare un porte-parole de la Lonza suite à une demande. Et il ajoute: nous avons «interrogé des employés et experts externes d'alors» sans pouvoir «élucider définitivement pourquoi, à l'époque, aucune autre mesure n'avait été prise».

Les mesures auraient dû être massives. Car la CIMO estimait en 2008 la concentration de benzidine dans la nappe phréatique près de Gamsenried 1000 à 3800 fois supérieure à la VL admise. Ce ne sont pas juste «des traces de benzidine», comme le formule le canton du Valais dans son communiqué de presse d'avril dernier. La décharge de Gamsenried aurait dû être à nouveau déclarée cas d'assainissement dès 2008 rien qu'à cause des dépassements massifs de VL¹⁶ (cf. encadré). ■

Dr Martin Forter est expert en sites contaminés et directeur des MfE.

info@aefu.ch
www.aefu.ch

Frank Garbely est journaliste et réalise des documentaires.

frankgarbely@bluewin.ch